

2015
2019

Schéma Directeur de l'Artisanat



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Nouvelle-Calédonie





Edito

Le Schéma Directeur de l'artisanat 2015-2019 est le fruit d'un travail collaboratif et prospectif. Partenaires, institutions de la Nouvelle-Calédonie, personnel et élus de la CMA-NC, ont été consultés afin d'établir un plan d'action qui soit en phase avec leurs expériences de terrain, leurs analyses et leurs attentes.

Si cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la précédente, en prolongeant certaines actions déjà engagées pour leur donner un nouvel élan, elle permet d'anticiper les évolutions de notre secteur des métiers à l'horizon 2019. Elle rend lisible notre action au service de la plus grande entreprise de Nouvelle-Calédonie. En interne, elle sert de feuille de route opérationnelle, pour fédérer nos compétences et nos énergies. En externe, elle affiche notre ambition auprès des décideurs, sur lesquels le secteur artisanal doit pouvoir compter pour se développer.

Au-delà de son cœur de mission, la Chambre de métiers et de l'artisanat s'attachera particulièrement à développer l'attractivité des métiers manuels, à renforcer le poids économique du secteur, à dynamiser la compétitivité des entreprises et à les accompagner aux moments clés avec des dispositifs spécifiques.

Ces quatre axes de travail, déclinés en douze projets, eux-mêmes illustrés de pistes d'action, ont été choisis pour porter haut et fort les valeurs de l'artisanat. Esprit d'entreprendre, adaptation face aux mutations, inventivité et innovation, transmission entre générations, lien de proximité avec les populations au cœur des territoires : l'artisanat a de nombreux atouts, que ce Schéma Directeur renforcera et valorisera.

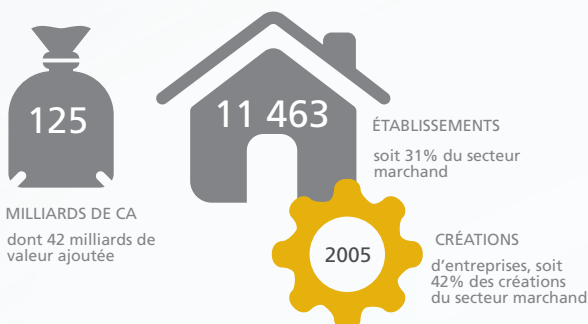
Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

UN SECTEUR ECONOMIQUE EN EVOLUTION

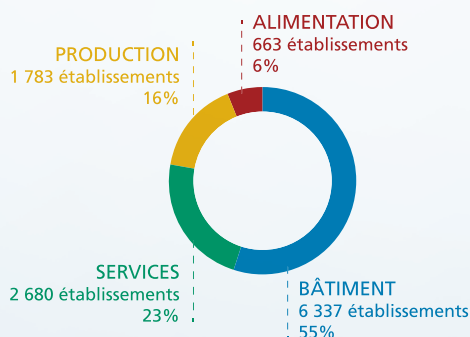
UNE PLACE MAJEURE AU SEIN DE L'ÉCONOMIE

L'entreprise artisanale se définit par sa taille, la nature de l'activité et les modalités d'exercice de celle-ci. Elle compte moins de 10 salariés au moment de son immatriculation auprès du Répertoire des métiers. Elle a une activité de production, de transformation, de réparation, ou de prestation de services. Cette activité peut être exercée à titre principal ou secondaire et sous forme sédentaire, foraine ou ambulante.

CHIFFRES CLÉS 2014



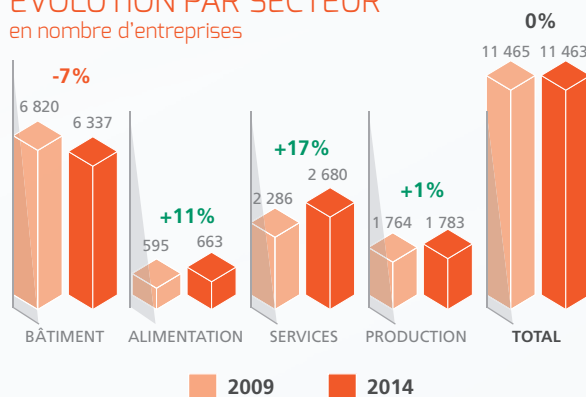
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET POIDS PAR SECTEUR EN 2014



DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

L'activité économique a connu une « surchauffe » entre 2005 et 2011, portée par les grands chantiers et le boom de la zone VKP. Cette activité exceptionnelle a profité aux entreprises artisanales, qui ont connu un pic d'évolution en 2011, avant de se stabiliser. À partir de 2012, l'artisanat a su faire preuve de dynamisme malgré le ralentissement économique, se distinguant en cela des autres secteurs (taux de création de 20% jusqu'en 2013, comparé à 16% pour le reste des entreprises).

EVOLUTION PAR SECTEUR en nombre d'entreprises



Bâtiment

Un secteur clé sous tension

Moteur de l'économie calédonienne et secteur clé de l'artisanat dont il représente 55% des effectifs, le Bâtiment connaît un ralentissement, après une activité exceptionnelle jusqu'en 2011. Le secteur demeure cependant attractif et les entreprises ont su résister au ralentissement économique en maintenant un niveau satisfaisant d'activité et d'emploi.

Services

Un secteur dynamique en progression

Les Services (23% des entreprises) continuent leur

forte croissance entre 2009 et 2014 avec une progression de 17% des effectifs. C'est également le secteur qui a le plus évolué en nombre de salariés et d'entreprises qui emploient et avec le taux de création le plus élevé pour l'année 2014. Le secteur est en plein essor, avec une progression de la demande à la fois des particuliers et des entreprises.

Production

Un secteur en manque d'attractivité

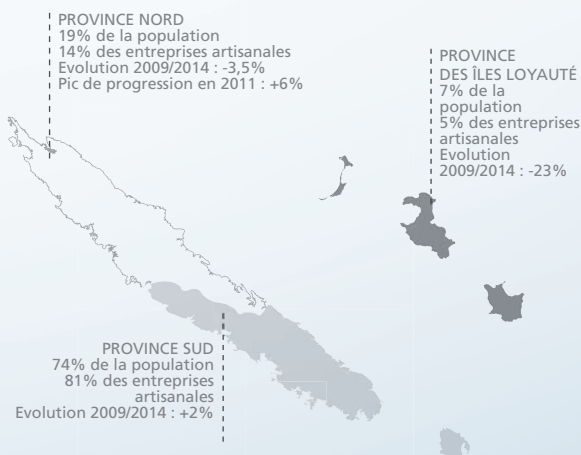
La Production enregistre une baisse de ses effectifs depuis 2012 et représente 16% de l'artisanat en 2014. Cependant, les entreprises sont de plus en plus structurées, avec une forte croissance du nombre de personnalités morales sur la période.

Alimentation

Un secteur avec un fort potentiel d'évolution
La fabrication de plats préparés représente 50% de ce secteur, qui a connu la plus forte croissance de créations d'entreprises entre 2009 et 2014. Il fait preuve d'un fort potentiel d'innovation et de développement, malgré les contraintes réglementaires inhérentes à ces activités.

ÉVOLUTION PAR PROVINCE

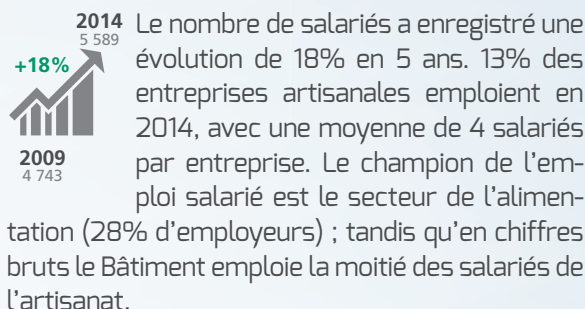
Présent sur l'ensemble du Territoire, l'artisanat forme un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Sur la période 2009-2014, les évolutions diffèrent : le Sud progresse en nombre d'établissements (+2%), tandis que le Nord diminue légèrement (-3,5%) et que les Iles Loyauté baissent de -23%.



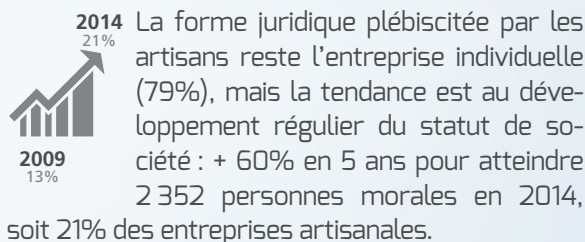
STRUCTURATION DU TISSU ARTISANAL

Plusieurs indicateurs mettent en évidence la structuration croissante du tissu artisanal depuis 2009 :

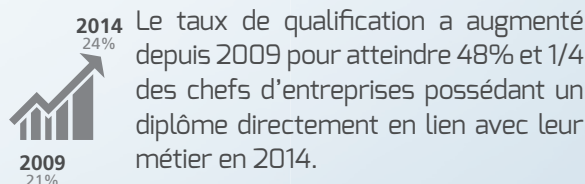
DE PLUS EN PLUS DE SALARIÉS ET D'ENTREPRISES EMPLOYEUSES



DE PLUS EN PLUS DE SOCIÉTÉS



DES CHEFS D'ENTREPRISES DE PLUS EN PLUS QUALIFIÉS DANS LEUR MÉTIER



L'ARTISANAT DANS SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

ATOUTS ET PROBLÉMATIQUES

ENTREPRISE À TAILLE HUMAINE

De par leur taille et structure (79% d'entreprises individuelles, en majorité sans salariés), les entreprises artisanales rencontrent des difficultés pour se former (absence de fonds de formation), se financer (difficultés de trésorerie et d'accès au financement de l'investissement) et développer leur marché (concurrence des importateurs, grande distribution, industries).

Des atouts sont cependant à exploiter : leur taille et structure leur confèrent une forte capacité d'adaptation permettant d'absorber les évolutions réglementaires et économiques avec plus de souplesse que les grandes entreprises.

LIBRE ENTREPRENARIAT

En Nouvelle-Calédonie, l'installation est simple, sans condition de diplôme ou d'expérience professionnelle, hormis dans certaines professions dont les soins esthétiques, la coiffure, les taxis et les ambulances. Cet accès peu réglementé présente des avantages : auto-emploi, facilité d'installation, services à la population sur l'ensemble du Territoire... mais il a aussi des limites, notamment une défaillance de compétences et de qualité des prestations pour certains professionnels, la difficulté d'embaucher une main-d'œuvre qualifiée et motivée ainsi qu'une déstabilisation du marché dûe, en majeure partie, à des pratiques inadaptées en termes de prix.

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Le secteur artisanal souffre parfois d'un déficit d'image et d'idées reçues qui impactent son at-

tractivité auprès des jeunes ou d'éventuels repreneurs d'entreprises artisanales. Les artisans ont pourtant de nombreux atouts à faire valoir :

- l'artisanat, première entreprise de Nouvelle-Calédonie, est un secteur créateur d'emplois ;
- qualifiés dans leur métier, les artisans sont les gardiens de nombreux savoir-faire transmis essentiellement par la voie de l'apprentissage ;
- ce sont des chefs d'entreprise indépendants qui assurent, seuls ou avec leur conjoint, la responsabilité de l'entreprise et sont garants de leur réussite, personnelle et professionnelle ;
- ils travaillent dans un esprit d'initiative, à la recherche de la qualité, du respect de l'environnement et de la satisfaction du client.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN MUTATION

LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

Après des années de forte croissance, l'activité économique calédonienne ralentit depuis 2012, contrecoup des grands chantiers privés et publics passés mais aussi de la chute du cours du nickel et de la demande en minerai. Ce contexte conjoncturel défavorable pèse sur les finances de la Nouvelle-Calédonie et sur les investissements. Ainsi, après des années de croissance, l'économie calédonienne va devoir trouver d'autres relais de développement. L'artisanat a su jusqu'ici maintenir sa place dans l'économie, mais le secteur devra continuer de faire évoluer ses pratiques pour s'adapter et rester compétitif.

LES RÉFORMES FISCALES ET SOCIALES

La Nouvelle-Calédonie est un pays en pleine mutation économique et sociale. De profondes

réformes fiscales ont été engagées depuis le 1^{er} janvier 2015 (mise en place de la Contribution Calédonienne de Solidarité et de la Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés ainsi qu'une réforme de l'IRVM) ; d'autres sont à venir comme la mise en place d'une taxe générale à la consommation prévue en 2016. Elles auront un impact significatif sur la gestion de l'entreprise et sur ses charges.

Au niveau social, la mise en place d'un régime de retraite pour les travailleurs indépendants et la réforme du droit des assurances sont des chantiers prioritaires qui auront des conséquences sur les entreprises artisanales.

Enfin, d'autres réformes prévues concernent directement les entreprises artisanales, comme la mise en place des contrats de performance pour conditionner les protections de marché à des contreparties économiques et sociales et ainsi favoriser la compétitivité de la production locale, ou encore la réforme de la formation professionnelle pour favoriser l'accès à l'emploi et la productivité des entreprises.

LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Les entreprises doivent faire face à une pression réglementaire croissante, aussi bien au niveau économique qu'au niveau des pratiques et usages (respect de l'environnement, normes, sécurité...). Cette tendance va se poursuivre et bien que cette évolution soit souhaitable pour la qualité des produits/services et la santé-sécurité des consommateurs, elle implique des contraintes supplémentaires pour les entreprises qu'il convient d'anticiper et d'accompagner.

TENDANCES FORTES POUR LES ENTREPRISES

COMPÉTITIVITÉ ET INNOVATION

La notion de compétitivité est centrale pour instaurer une nouvelle dynamique de l'économie calédonienne. Solution phare préconisée par NC 2025

(Schéma D'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie) afin de favoriser la croissance dans les années à venir, cette notion s'appuie sur les piliers que sont l'innovation, la formation, la structuration des filières, la réduction des coûts et charges de l'entreprise et la productivité. Les entreprises artisanales seront des acteurs de cette dynamique : la capacité d'innovation est inscrite dans leurs gènes, avec les atouts que sont la réactivité, la bonne connaissance des besoins de leur clientèle locale, ou encore la recherche de solutions sur mesure.

PROXIMITÉ

On constate depuis quelques années un « retournement » des comportements de consommation favorable à la proximité. De plus, il s'agit d'un sujet clé pour les communes calédoniennes qui affichent une volonté de dynamiser et développer les services sur leur territoire afin de fixer les populations. Cette tendance est largement favorable à l'artisanat : le secteur des métiers contribue à la dynamisation économique des territoires, assure un rôle de service de proximité et est créateur et vecteur de lien social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette thématique, qui concilie l'environnement, l'économique et le social, s'est progressivement intégrée dans les pratiques des artisans et a été largement prise en compte dans les actions de la CMA-NC lors de la précédente mandature. Cette ambition est toujours d'actualité et les actions doivent continuer à inscrire l'entreprise artisanale dans une démarche citoyenne et de qualité. De plus, les énergies renouvelables, les nouveaux matériaux et modes de consommation ainsi que les labels et marques de qualité représentent des opportunités de développement pour l'artisanat.

AXE 1

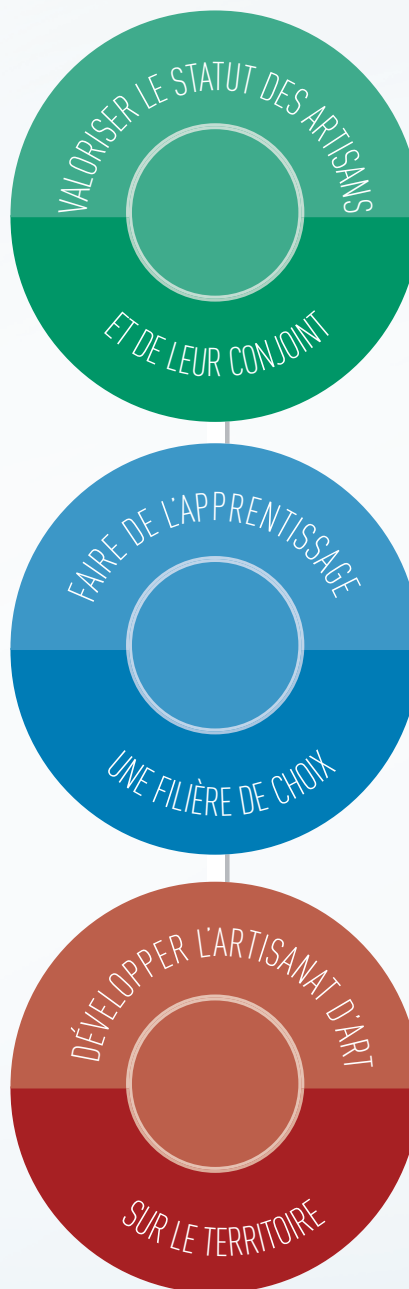
PROJETS STRATÉGIQUES

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Le secteur de l'artisanat, qui rassemble 277 activités différentes en Nouvelle-Calédonie, est en première ligne pour favoriser un développement d'activités autour de ces métiers, à titre salarié ou indépendant. Avec son poids conséquent dans l'économie et les fortes valeurs qui le caractérisent (proximité, savoir-faire, transmission), le secteur doit affirmer ses atouts et accroître son attractivité. Cet enjeu est essentiel pour le développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage, pour la transmission d'entreprise et pour le maintien du caractère souvent familial des structures artisanales.

L'artisanat, qui offre de réelles opportunités de carrières, doit donc être valorisé tant auprès des jeunes que du grand public. Cela passe par plusieurs niveaux d'action.

- Tout d'abord, valoriser le statut des artisans et de leur conjoint en leur garantissant des avantages au niveau social et juridique.
- Ensuite, renforcer l'attractivité des métiers auprès des jeunes et des artisans pour les inciter à s'orienter vers l'apprentissage.
- Enfin, promouvoir les savoir-faire artisanaux sur le Territoire et à l'international en développant l'artisanat d'art calédonien.



VALORISER LE STATUT DES ARTISANS ET DE LEUR CONJOINT

CONSTAT

Les acteurs de l'artisanat souffrent d'un manque de reconnaissance sociale qui pèse sur l'attractivité du secteur. Les exemples les plus flagrants sont l'absence de dispositif de retraite par répartition pour les travailleurs indépendants en Nouvelle-Calédonie et l'absence de statut officiel des conjoints d'artisan malgré leur rôle essentiel au sein des entreprises.

Portées de manière consensuelle par les élus des trois Chambres consulaires, ces questions cruciales ont été soulevées dans le cadre de nombreuses actions non encore abouties, malgré des avancées concrètes et l'inscription du chantier de la retraite des travailleurs indépendants comme priorité par le Gouvernement.

OBJECTIF

Continuer le travail collaboratif pour agir dans l'intérêt des artisans et de leur conjoint.

PISTE D'ACTION

Œuvrer pour la mise en place d'un statut officiel pour les conjoints des artisans

PISTE D'ACTION

Poursuivre le travail engagé pour la mise en place d'un système de retraite par répartition pour les travailleurs indépendants

PISTE D'ACTION

Proposer un parcours professionnel de qualification pour les conjoints des artisans

PROJET 2

FAIRE DE L'APPRENTISSAGE UNE FILIÈRE DE CHOIX

CONSTAT

Avec près de 75% des apprentis qui occupent un emploi à la fin de leur formation, l'apprentissage est un des chemins les plus sûrs vers l'insertion professionnelle. L'artisanat est également une voie royale de création d'entreprise et de réussite professionnelle. Ces réalités doivent être valorisées auprès des jeunes, de leur famille et plus globalement auprès des Calédoniens.

De leur côté, les chefs d'entreprise reconnaissent l'apprentissage comme une voie d'excellence et pour autant, le nombre de contrats signés n'est pas à la hauteur de l'intérêt affiché. L'attractivité du dispositif d'apprentissage doit donc également être renforcée auprès des professionnels.

OBJECTIF

Agir sur les leviers financiers, pédagogiques et d'image afin d'encourager les jeunes et les entreprises artisanales à faire le choix de l'apprentissage.

PISTE D'ACTION

Renforcer l'attractivité de l'apprentissage auprès des artisans.

- création d'incitations financières pour les Maîtres d'apprentissage
- réduction du coût de l'apprentissage
- formation pédagogique pour les Maîtres d'apprentissage
- adaptation de l'apprentissage aux nouveaux métiers

PISTE D'ACTION

Promouvoir l'apprentissage et les métiers auprès des jeunes et du grand public.

- actions de communication
- promotion de l'apprentissage
- valorisation du Centre de formation de l'artisanat



PROJET 3

DÉVELOPPER L'ARTISANAT D'ART SUR LE TERRITOIRE

CONSTAT

Un métier d'art peut être défini par l'association de trois critères :

- la mise en œuvre de savoir-faire complexes pour transformer la matière ;
- la production d'objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique ;
- la maîtrise du métier dans sa globalité par le professionnel.

Ces métiers offrent une opportunité d'insertion pour les jeunes ou les adultes en reconversion. Ils sont vecteurs d'attractivité culturelle et touristique et participent à créer une dynamique économique et territoriale ainsi qu'un lien social de proximité.

L'artisanat d'art reste cependant relativement méconnu sur le Territoire : les acteurs sont multiples et pas toujours identifiables, leur production variée et les réseaux de distribution peu structurés.

De plus, de réelles problématiques de filière existent (réglementation, marché, transmission des savoir-faire) qui empêchent un développement harmonieux de ce secteur économique.

OBJECTIF

Accompagner et développer l'artisanat d'art calédonien, dont les métiers doivent être valorisés.

PISTE D'ACTION

Identifier et accompagner le développement des acteurs et de leur production

PISTE D'ACTION

Mettre en œuvre des partenariats au niveau local et international pour la mise en valeur des métiers d'art

PISTES D'ACTION

- Labéliser une production calédonienne
- Créer un secteur artisanal des métiers d'art dans le Répertoire des métiers



AXE 2

PROJETS STRATÉGIQUES

RENFORCER LA PLACE DE L'ARTISANAT DANS L'ÉCONOMIE

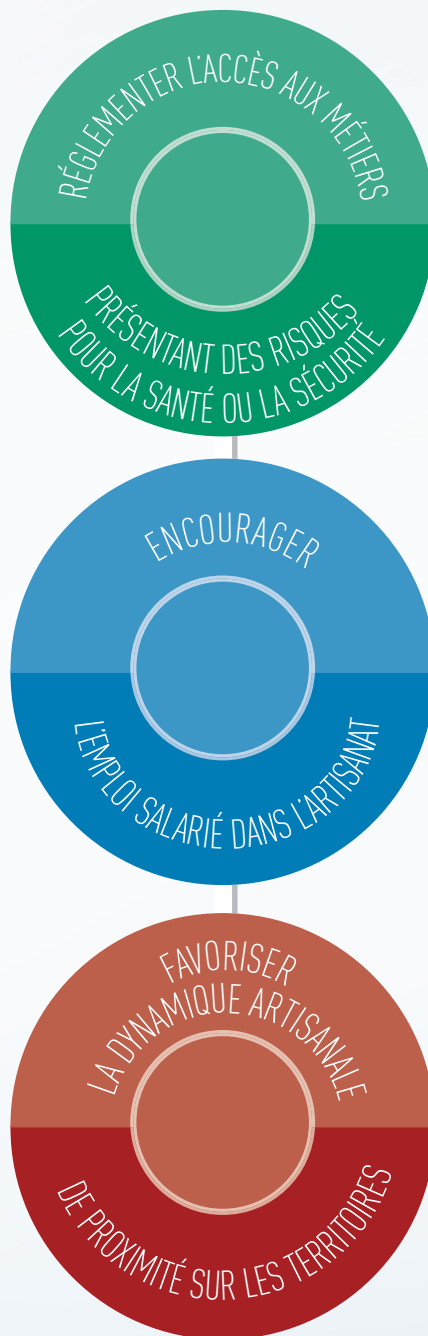
12

L'artisanat occupe une place prépondérante en Nouvelle-Calédonie, tant au niveau de son poids économique (création de richesse et d'emploi), que social (offre de services à la population, sur l'ensemble du Territoire).

Même si l'on a pu constater ces dernières années que les intérêts des entreprises artisanales sont de plus en plus pris en compte par les décideurs, la CMA continuera d'agir en faveur de la reconnaissance du secteur de l'artisanat en tant que force économique et sociale, pour que les réglementations soutiennent le développement des entreprises artisanales et prennent en considération leurs attentes et leurs problématiques spécifiques.

Pour ce faire, la CMA prévoit d'agir sur plusieurs leviers visant :

- la professionnalisation des acteurs ;
- la structuration du secteur ;
- le renforcement de son rôle de proximité sur les territoires.



PROJET 4

RÉGLEMENTER L'ACCÈS AUX MÉTIERS PRÉSENTANT DES RISQUES POUR LA SANTÉ OU LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

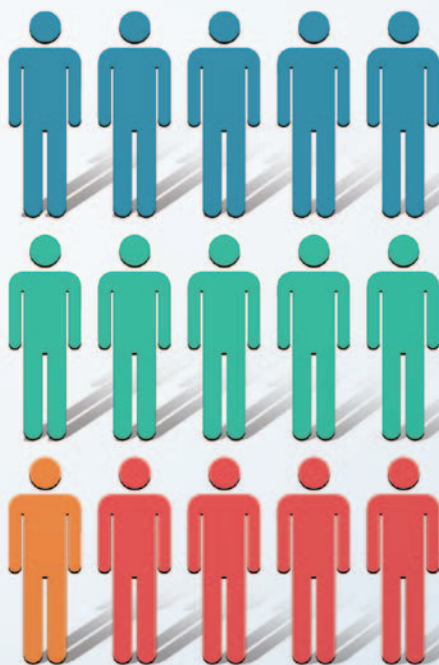
CONSTAT

Les attentes des élus et des professionnels sont fortes sur le sujet de la réglementation des métiers. En effet, le libre accès à l'installation en tant qu'artisan favorise parfois le préjugé que les personnes inscrites au Répertoire des métiers n'auraient pas les qualités requises pour être de véritables professionnels dans leur métier. Cette situation nuit à l'image de l'artisanat, à la qualité des prestations rendues par certains artisans et à la pérennité de leur entreprise.

OBJECTIFS

Permettre une installation de qualité, une professionnalisation des secteurs et une valorisation des métiers, tant pour l'artisan que pour ses clients et partenaires.

Préserver le rôle socio-économique de l'artisanat tout en encourageant une offre de prestations de qualité.



PISTE D'ACTION

Poursuivre le travail engagé pour la réglementation des métiers d'électricien, plombier et garagiste : un travail collaboratif a débouché sur des propositions concrètes pour ces métiers identifiés comme prioritaires : une action des pouvoirs publics est attendue pour l'adoption d'une réglementation de l'accès à ces métiers

PISTE D'ACTION

Engager le travail de réglementation de l'accès aux métiers sur d'autres activités présentant des risques pour la santé et sécurité des personnes



ENCOURAGER L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'ARTISANAT

CONSTAT

Depuis 2009, le nombre de salariés de l'artisanat ne cesse d'augmenter et 13% des entreprises artisanales sont pourvoyeuses d'emplois en 2014. Elles doivent donc faire face à toutes les obligations et devoirs que suppose le statut d'employeur.

De plus, la formation des salariés est un élément crucial pour disposer d'une main-d'œuvre compétente et motivée nécessaire à la productivité de l'entreprise. Or, l'accès à la formation continue est difficile pour les entreprises artisanales : leur structure même rend compliquée l'organisation du temps de formation et il n'existe pas de Fonds d'Assurance Formation pour les entreprises de moins de 10 salariés.

OBJECTIF

Soutenir le développement du salariat dans les entreprises artisanales, en accompagnant les employeurs et en qualifiant les employés.

PISTE D'ACTION

Renforcer la qualification des salariés de l'artisanat en œuvrant pour mise en place d'un dispositif de financement de la formation pour les entreprises de moins de 10 salariés

PISTE D'ACTION

Accompagner l'artisan en tant qu'employeur :

- en agissant pour faciliter les procédures d'embauche
- en développant l'offre de formation au Centre de formation de l'artisanat

PROJET 6

FAVORISER UNE DYNAMIQUE DE PROXIMITÉ SUR LES TERRITOIRES

CONSTAT

L'artisanat est un acteur de l'aménagement du Territoire et de la proximité, particulièrement en Nouvelle-Calédonie, avec une présence dans l'ensemble des communes. De l'alimentation au bâtiment, de la production aux services, en passant par l'artisanat d'art, les entreprises artisanales contribuent à la fixation des populations, à l'équilibre des territoires, à la formation des jeunes, à l'emploi et au dynamisme économique.

OBJECTIFS

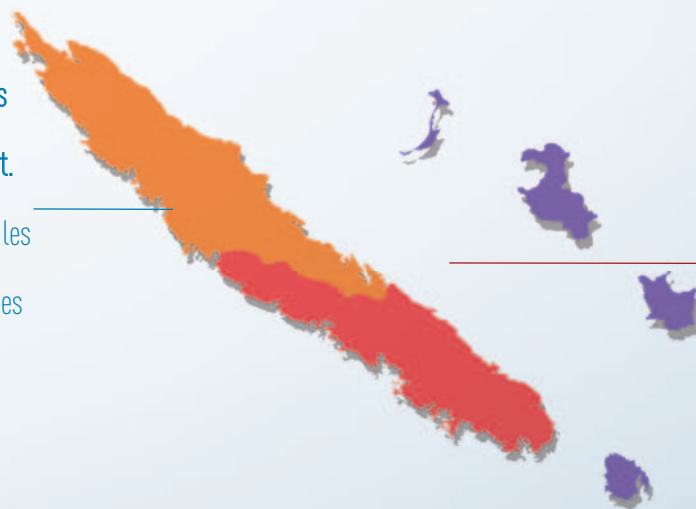
Renforcer ce rôle de lien social dans les communes et favoriser la dynamique artisanale de proximité sur les territoires.

15

PISTE D'ACTION

Accompagner les communes dans leur stratégie de développement de l'artisanat.

- identifier les activités artisanales à favoriser sur les territoires
- accompagner les communes à développer des surfaces dédiées aux activités artisanales



PISTE D'ACTION

Agir en faveur de l'implantation et du maintien de l'immobilier d'entreprise artisanale.

- sensibiliser les collectivités à proposer de l'immobilier d'entreprise
- accompagner les communes dans leur projet d'immobilier d'entreprise

AXE 3

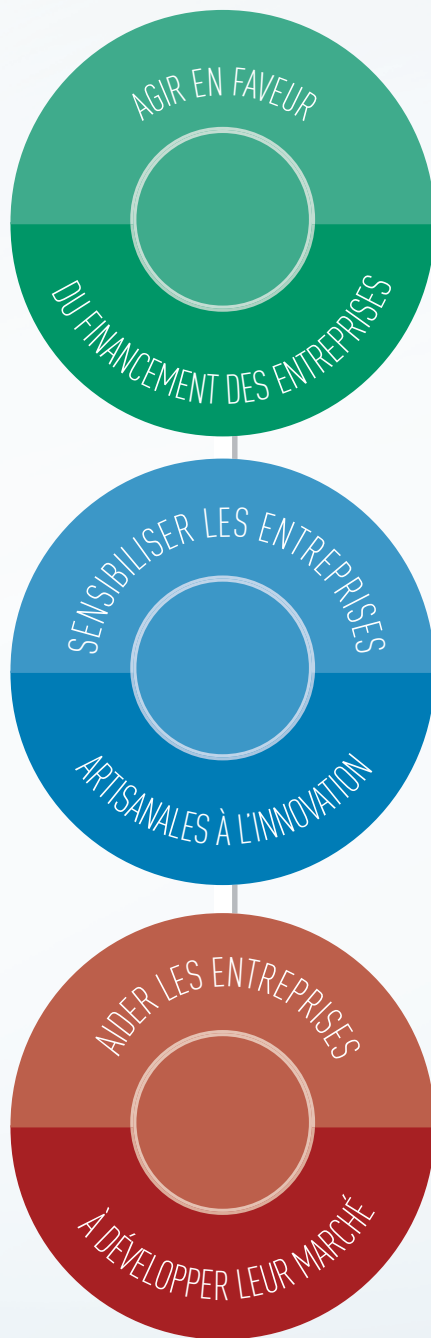
PROJETS STRATÉGIQUES

DYNAMISER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ARTISANALES

16

La notion de compétitivité, qui s'appuie sur les quatre piliers principaux que sont l'innovation, la formation, le financement et la productivité, sera centrale pour les entreprises artisanales dans les années à venir. Identifiée comme l'un des leviers principaux de croissance pour l'économie calédonienne, la compétitivité des entreprises sera au cœur des préoccupations des décideurs et des consommateurs.

L'artisanat dispose d'ores et déjà d'atouts pour s'inscrire dans cette démarche : capacité d'adaptation aux évolutions économiques et réglementaires, créativité et pragmatisme. La CMA s'engagera aux côtés des entreprises pour leur fournir les outils indispensables à la dynamisation de leur compétitivité (financement, formation) et pour faire évoluer leurs pratiques en ce sens (culture de l'innovation et démarche commerciale).



PROJET 7

AGIR EN FAVEUR DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES

CONSTAT

La création et le développement des entreprises artisanales reposent sur les compétences et l'implication des chefs d'entreprise, mais aussi sur la capacité des acteurs bancaires et des partenaires financiers à répondre présents face à un besoin et une demande de financement.

Or, dans le contexte de mutation économique actuelle, les entreprises artisanales sont particulièrement touchées par les problématiques de financement avec des difficultés de trésorerie et une relation parfois difficile avec les banques.

OBJECTIF

Faciliter l'accès au financement, enjeu de la compétitivité et du développement de l'entreprise artisanale.

PISTE D'ACTION

Favoriser l'accès des entreprises aux différents dispositifs de financement.

- informer au mieux les entreprises sur les dispositifs existants
- contribuer au développement d'aides financières pertinentes



PISTE D'ACTION

Contribuer à la qualité de la relation banque / artisan pour permettre une meilleure prise en considération des besoins des entreprises artisanales par les banques



SENSIBILISER LES ENTREPRISES ARTISANALES À L'INNOVATION

CONSTAT

Les entreprises innovantes sont des moteurs de croissance et de richesse. Contrairement aux idées reçues, l'innovation ne se limite pas à la recherche / développement ou aux grosses structures. Innover, c'est mettre en application une idée nouvelle qui génère un levier de productivité.

Or, trouver des idées face à des situations inédites, c'est le quotidien des artisans : prise en compte des changements (tendances de consommation, développement durable, clientèle), adoption de nouvelles techniques, de nouveaux matériaux ou d'une nouvelle organisation dans la production ou les ressources humaines, etc.

OBJECTIF

Susciter, encourager ou accompagner le développement d'une culture de l'innovation dans les entreprises artisanales et ainsi améliorer leur compétitivité.



PISTE D'ACTION

Favoriser l'innovation dans les pratiques des entreprises artisanales.

- identifier et valoriser les pratiques innovantes des entreprises
- permettre aux entreprises d'accéder à une veille technologique
- proposer des formations techniques aux nouveaux produits / nouvelles techniques / nouveaux matériaux
- accompagner les entreprises pour la certification de leurs produits

PISTE D'ACTION

Accompagner les entreprises pour l'optimisation de leurs coûts par des pratiques innovantes.

- encourager les groupements et réseaux d'entreprises pour mutualiser les coûts et les compétences
- limiter la pression des charges des entreprises sur certains postes clés
- accompagner au changement de pratiques organisationnelles

PROJET 9

AIDER LES ENTREPRISES À DÉVELOPPER LEUR MARCHÉ

CONSTAT

Être compétitif, c'est savoir gagner des parts de marché et donc être capable de mettre en œuvre une stratégie commerciale pour se faire connaître et se différencier de la concurrence.

Or, le chef d'entreprise artisanale n'a pas forcément toujours ni le temps ni les ressources nécessaires pour mettre en œuvre cet aspect pourtant essentiel de son activité.

OBJECTIF

Aider les entreprises à gagner en notoriété et à développer leurs compétences en stratégie commerciale.

PISTE D'ACTION

Accroître la notoriété des entreprises artisanales

- animer une stratégie de labélisation pour la qualité des produits et des services des entreprises
- valoriser les productions artisanales auprès du grand public
- améliorer la notoriété des entreprises artisanales sur Internet

PISTE D'ACTION

Favoriser la stratégie commerciale des entreprises par :

- des actions de formation
- de l'information sur la stratégie commerciale
- la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC)



AXE 4

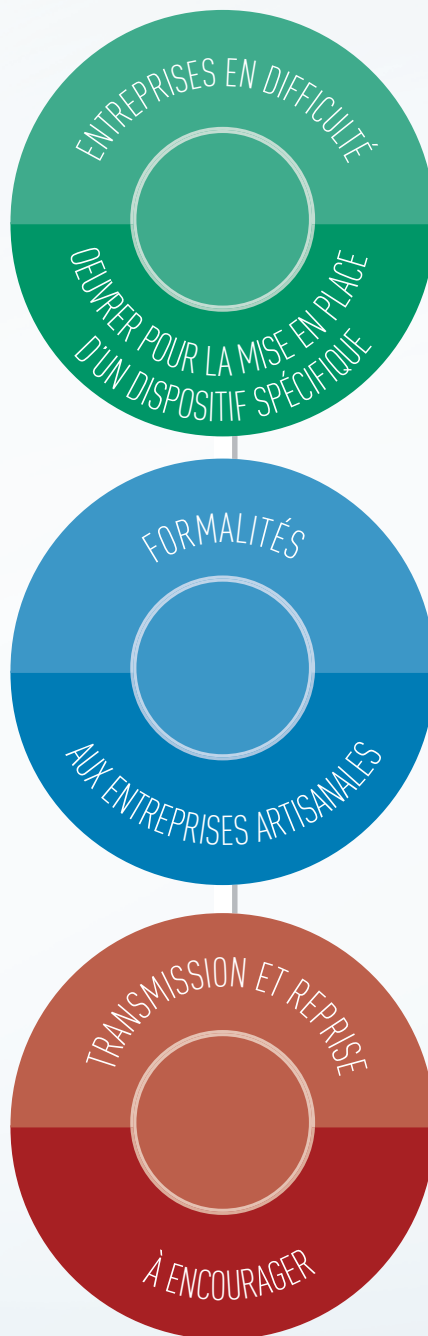
PROJETS STRATÉGIQUES

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AUX MOMENTS CLÉS

Très hétérogène, le tissu artisanal est confronté à plusieurs problématiques :

- « Chef d'orchestre » multitâches, le chef d'entreprise artisanale éprouve parfois des difficultés à bâtir une vision à moyen terme
- Moins solides financièrement, moins formées à la gestion comptable et financière, l'accès aux financements est plus difficile pour les entreprises
- Difficultés à suivre les évolutions : acquisition de nouvelles compétences, management, TIC, qualité, sécurité et environnement...

Au cœur de la dynamique de création d'entreprises, les artisans constituent un réservoir de richesses, d'innovation et de savoir-faire qu'il faut accompagner dans la durée et à chaque étape de leur évolution pour garantir leur pérennité et leur succès. Les entreprises ont des besoins spécifiques centrés sur certains moments clés (création, difficultés financières et transmission notamment). Au-delà de son offre de services aux entreprises, la CMA souhaite apporter une réponse spécifique pour accompagner les entreprises lors de ces étapes.



PROJET 10

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ : ŒUVRER POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'IDENTIFICATION, DE PRÉVENTION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

CONSTAT

Préserver les activités existantes est aussi important que de soutenir la création de nouvelles activités. Au cours de son existence, une entreprise peut subir de nombreux aléas qui remettent en question sa pérennité. Le manque d'anticipation dans la gestion de l'entreprise, la survenue d'événements familiaux ou encore l'évolution soudaine des conditions du marché sont des facteurs susceptibles de fragiliser une entreprise artisanale.

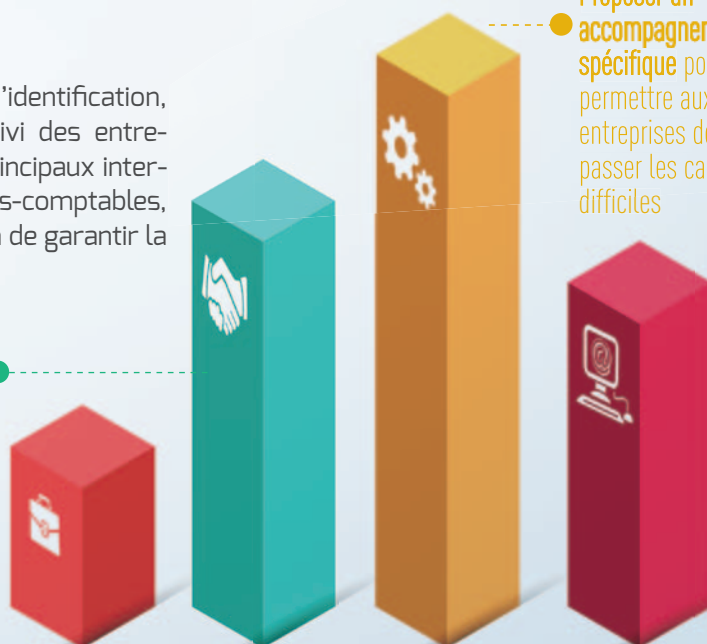
Par ailleurs, les dispositifs de procédure collective sont insuffisamment connus et utilisés par l'ensemble des acteurs économiques. Si la situation est détectée suffisamment tôt, elle n'est pas irréversible.

OBJECTIF

Contribuer à la mise en place d'un dispositif d'identification, de prévention, d'accompagnement et de suivi des entreprises en difficulté, en partenariat avec les principaux interlocuteurs de l'entreprise (banques, experts-comptables, CAFAT, Services du Gouvernement, IEOM), afin de garantir la pérennité des entreprises artisanales.

PISTE D'ACTION
Mobiliser les partenaires pour mettre en œuvre un dispositif de prévention des entreprises en difficulté afin que les interlocuteurs des entreprises artisanales orientent au plus tôt vers la CMA les entreprises qui rencontreraient des difficultés financières

PISTE D'ACTION
Proposer un accompagnement spécifique pour permettre aux entreprises de passer les caps difficiles



PROJET 11

FORMALITÉS AUX ENTREPRISES : OFFRIR UN SERVICE GLOBAL

CONSTAT

La prise en compte des contraintes de ses ressortissants est une préoccupation constante de la CMA-NC. Or, les porteurs de projets et les artisans en activité expriment un besoin de simplification des démarches administratives, qui intervient dans un contexte de plus en plus formaliste et dans une période de ralentissement économique. Le temps imparti hors de leur cœur d'activité doit donc être optimisé. La CMA-NC considère comme primordiale la diminution de la charge administrative pesant sur les entreprises artisanales. La dématérialisation de certains services et informations, ainsi qu'une offre de formalités centralisées aideraient les chefs d'entreprise, leur évitant ainsi de se déplacer dans plusieurs lieux et de s'adresser à plusieurs interlocuteurs.

OBJECTIFS

Alléger les contraintes de nos publics, simplifier leurs démarches administratives et leur faire gagner du temps.

PISTE D'ACTION Organiser la CMA en réseau avec les partenaires

Proposer aux artisans un service global de formalités des entreprises afin de faire en un seul lieu les démarches (déclarations CAFAT, services du Gouvernement, formalités sociétés artisanales...)

PISTE D'ACTION Dématérialiser les échanges

Rendre accessible à distance un plus grand nombre d'informations, de formalités et de procédures par le développement de e-services (modifications de situation, certificats...)



PROJET 12

TRANSMISSION ET REPRISE : À ENCOURAGER

CONSTAT

Les enjeux de la transmission d'entreprise (pérennité du tissu économique, sauvegarde des emplois, maintien de savoir-faire et des services de proximité) en font une thématique essentielle de l'artisanat. Près du quart des chefs d'entreprise artisanale de Nouvelle-Calédonie sont âgés de plus de 55 ans et sont donc des candidats potentiels à la transmission d'entreprise.

Transmettre son entreprise est un moment stratégique dans la vie de l'entrepreneur, et si l'action est bien menée, elle est bénéfique pour le cédant comme pour le repreneur. La CMA a pour mission de faciliter leur rencontre et de les accompagner.

Son rôle est également de s'assurer de l'intérêt des financeurs concernant les projets de transmission / reprise pour garantir leur réalisation dans des conditions optimales.

OBJECTIF

Développer la transmission et la reprise d'entreprises artisanales par une action volontariste auprès des partenaires et des potentiels cédants ou repreneurs.



LA STRATÉGIE EN SYNTHÈSE

AXE 1

DÉVELOPPER
L'ATTRACTIVITÉ
DES MÉTIERS

PROJET 1

VALORISER LE STATUT
DES ARTISANS
ET DE LEUR CONJOINT

PROJET 2

FAIRE DE
L'APPRENTISSAGE
UNE FILIÈRE DE CHOIX

PROJET 3

DÉVELOPPER
L'ARTISANAT D'ART
SUR LE TERRITOIRE

AXE 2

RENFORCER
LA PLACE DE
L'ARTISANAT
DANS L'ÉCONOMIE

PROJET 4

RÉGLEMENTER L'ACCÈS AUX
MÉTIERS PRÉSENTANT DES
RISQUES POUR LA SANTÉ OU LA
SÉCURITÉ DES PERSONNES

PROJET 5

ENCOURAGER
L'EMPLOI SALARIÉ
DANS L'ARTISANAT

PROJET 6

FAVORISER UNE DYNAMIQUE
DE PROXIMITÉ
SUR LES TERRITOIRES

AXE 3

DYNAMISER LA
COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES
ARTISANALES

PROJET 7

AGIR EN FAVEUR DU
FINANCEMENT DES
ENTREPRISES ARTISANALES

PROJET 8

SENSIBILISER LES
ENTREPRISES ARTISANALES
À L'INNOVATION

PROJET 9

AIDER LES ENTREPRISES
À DÉVELOPPER
LEUR MARCHÉ

AXE 4

ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES
AUX MOMENTS CLÉS

PROJET 10

ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ :
ŒUVRER POUR
LA MISE EN PLACE D'UN
DISPOSITIF D'IDENTIFICATION,
DE PRÉVENTION,
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE SUIVI

PROJET 11

FORMALITÉS
AUX ENTREPRISES :
OFFRIR UN SERVICE GLOBAL

PROJET 12

TRANSMISSION ET REPRISE :
À ENCOURAGER

Le Schéma directeur de l'artisanat 2015-2019 est la traduction de notre ambition pour les cinq années à venir. Il nous permet de réaffirmer notre vocation et sera mis en œuvre dans le cadre des missions* qui font le cœur de métiers de la CMA-NC :

- enregistrer les entreprises artisanales et tenir le Répertoire des métiers ;
- reconnaître la qualification artisanale par la délivrance de Titres (Artisan en son métier, Maître artisan en son métier) ;
- organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers ;
- favoriser la promotion professionnelle des chefs d'entreprise et salariés du secteur artisanal ;
- contribuer, dans le cadre de l'aménagement du Territoire (...) à l'expansion du secteur des métiers et au maintien ou à l'élargissement des débouchés ;
- améliorer la rentabilité des entreprises, la qualité des produits et des services, les techniques et les méthodes de production et de commercialisation, en favorisant la collaboration entre entreprises et la création de services et d'outils communs ;
- créer des œuvres d'entraide et d'assistance, ou concourir au fonctionnement de telles œuvres ;
- procéder à toute étude utile intéressant le secteur des métiers ;
- émettre des vœux ou avis sur les matières relevant de sa compétence ;
- participer à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises artisanales, en liaison avec les services de l'État, du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces, des communes, les organismes de recouvrement des cotisations sociales (...).

* source : titre II des statuts de la CMA-NC « Attributions »

Le Schéma Directeur de l'Artisanat 2015-2019 fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle, permettant de prioriser les actions à mener, de s'assurer que les ressources internes sont disponibles et de mettre en place les outils de suivi.

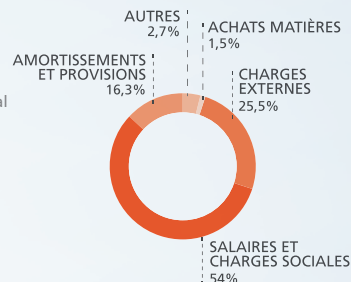
LE BUDGET 2015

Le financement de la CMA-NC provient de 4 sources principales :

- Centimes additionnels de la contribution des patentes : 63 %
- Cotisation 0,25% des salaires : 16 %
- Produits de nos activités propres (formalités, stage préparatoire à l'installation et formations) : 8%
- Aides et subventions extérieures : État, Nouvelle-Calédonie et Provinces : 13%.

888 MILLIONS

MONTANT DES CHARGES D'EXPLOITATION 2015
(Siège, antennes, Pôle artisanal Panda et Centre de formation de l'artisanat)



MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS 2014

9 structures permettent de déployer l'action de la CMA-NC dans les trois Provinces :

- siège à Nouméa ;
- 4 antennes à La Foa, Koné, Koumac et Poindimié ;
- Centre de formation de l'artisanat, à Nouville ;
- 2 CEGESMET : Koné et Nouméa ;
- Maison des artisans, à Nouméa.

81 personnes travaillent au service de la CMA-NC en 2014, dont :

- 21 formateurs en apprentissage au CFA ;
- 5 personnels d'accompagnement des apprentis et Maîtres d'apprentissage au CFA ;
- 12 conseillers auprès des porteurs de projets et chefs d'entreprise ;
- 8 personnes pour les formalités d'entreprise et l'accueil ;
- 8 personnes au sein des 2 CEGESMET ;
- 2 personnes à la Maison des artisans.

LES 24 MEMBRES ÉLUS DE LA CMA-NC

MEMBRES ÉLUS DU BUREAU



DANIEL VIRAMOUTOUSSAMY
Président CMA
Chaudronnerie - Ferronnerie



ALBERT WEISS
1er vice président
Fabrication d'éléments en métal
pour le bâtiment



CHRISTIAN HOUTOLOU
2e vice président
Réparation
mécanique automobile



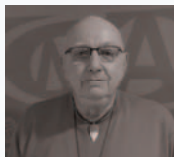
MARIE-LAURENT LE PANSE
Trésorier
Menuiserie - Ébénisterie



LAURENCE ACITINO
Trésorière adjointe
Service d'ambulances



VINCENT BEZE
Secrétaire du bureau
Boucherie - Charcuterie



GASTON PODLEJSKA
Secrétaire adjoint du bureau
Fabrication de bijoux fantaisie



SOEKINAH SOENGKONO
Secrétaire adjoint du bureau
Couture d'ameublement



DIDIER BUREAU
Secrétaire adjoint du bureau
Carrosserie - Peinture



PATRICK MUET
Secrétaire adjoint du bureau
Installation de matériel
électrique

ÉLUS CMA



JEAN-PIERRE BIDAULT
Plomberie
& installation sanitaire



JEAN-FRANCISKO BOUME
BTP Terrassement



PHILIPPE COURTOT
Construction
& rénovation bâtiment



PHILIPPE ESTIENNE
Tous travaux électriques



GEORGES LAI THAM
Boulangerie - Pâtisserie



JEAN-LOUIS LAVAL
Traitement anti-acarien



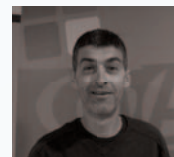
MARIE-FRANCE MATSUDA
Peinture en bâtiment



CHRISTIAN NAOU
Boucherie - Charcuterie



MICHEL SAMOKINE
Coiffure



JACKY TEUFERT
Peinture en bâtiment



PATRICK TOURIGNY
Réparation
installation électrique



WAMO WAIHIKO
Maçonnerie - Gros oeuvre



DANIEL WAMOWE
Revêtement de sols



MADELEINE WANAKAEN
Blanchisserie

LOCALISATION DE NOS STRUCTURES



- **Antenne de Poindimié**
Tél. 42 74 82 - poindimie@cma.nc
- **Antenne de Koumac**
Tél. 47 68 56 - koumac@cma.nc
- **Antenne de Koné**
Tél. 47 30 14 - kone@cma.nc
- **Antenne de La Foa**
Tél. 46 52 86 - lafoa@cma.nc

www.cma.nc



- **Siège Nouméa**
Tél. 28 23 37 - cma@cma.nc

- **Centre de formation de l'artisanat**
Tél. 25 97 40 - formation@cma.nc
- **Cegesmet Nouméa**
Tél. 24 43 70 - centre.gest@canl.nc
- **Cegesmet Koné**
Tél. 47 77 20 - erika@cegesmet.nc
- **Maison des artisans**
Tél. 27 56 85 - artisans@canl.nc